

# CONSEIL MUNICIPAL DE CONQUES-EN-ROUERGUE

## PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE SEANCE

République Française - Département de l'Aveyron

Séance du 16 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept,

Et le jeudi seize novembre,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur LEFEBVRE Bernard, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Centre Culturel, située au rez-de-chaussée de la mairie de Conques-en-Rouergue.

**Présents (24) :** Eliane BERTRAND, Christian BIER, Abel BONNEFOUS, Denise BRUEL, Michèle BUESSINGER, Michel CABROL, Jean-Marie DANGLES, Jean-Claude DELAGNES, Jean-Paul DELAGNES, Montserrat ETOURNEAUD, Michel EXPERT, Claude FABRE, Paul FABRE, Serge FABRE, Bernard FERRIERES, Marie GAILLAC, René JALBERT, Claude LACAZE, Josette LALA, Bernard LEFEBVRE, André LESCURE, Françoise PLEGAT, Yvette PRADELS BANCAL, Anne-Marie SCHNEIDER.

**Pouvoirs (10) :** Yannick CASSAGNES à Jean-Marie DANGLES, Julien CERLES à Marie GAILLAC, Daniel FABRE à Michel CABROL, Francis FALLIERES à Bernard FERRIERES, Séverine GRES à Christian BIER, Davy LAGRANGE à Abel BONNEFOUS, Anne-Marie MASCLES à Michèle BUESSINGER, Jean-Pierre OLIVE à Bernard LEFEBVRE, Françoise ROUTABOUL à Denise BRUEL, Philippe VARSI à Jean-Claude DELAGNES.

**Absents excusés :** néant

**Absents (11) :** Frédéric BOUISSOU, Vincent CANTALA, Mathieu CAVALIE, Bertrand CAYZAC, Roger DELAGNES, Guylain GARCENOT, Annie LAMPLE, Maria PEREIRA, Marie-Noëlle PINQUIE DOUMBOUYA, Hervé ROUALDES, Stéphane ROUSSEL.

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie SCHNEIDER.

**Date de convocation et d'affichage :** 9 novembre 2017.

**Nombre de membres :** 45 – En exercice : 45 – Présents : 24 - Pouvoirs : 10

**Exprimés = Pour : 34 – Contre : 0**

**(sauf délibération n° 6 : pour : 33 – contre : 0)**

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il appelle ensuite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mme Anne-Marie SCHNEIDER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Il donne ensuite le montant de la Trésorerie qui s'élève à ce jour à 717 390 €.

### **Délibération N° 16112017-1**

**OBJET :** **Projet de mise en place d'une application numérique pour la découverte de l'Abbatiale et de ses vitraux, du Trésor de Conques et fourniture des équipements. Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général. Annulation de la délibération du 2 novembre 2017, n° 02112017-2.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 02112017-2 du 2 novembre 2017 concernant l'approbation du marché cité en objet, autorisant le maire à signer le contrat avec le prestataire retenu et approuvant le plan de financement.

Comme précisé dans cette délibération, des faits nouveaux sont apparus après la mise en concurrence qui mettent en jeu la définition du besoin qui avait été défini pour ce marché.

Il apparaît en effet, que ce programme d'investissement peut être réalisé pour un coût nettement moins élevé en optant pour la formule « location » des tablettes numériques et leurs accessoires en lieu et place de leur acquisition ; ceci permettant de plus, d'avoir un matériel récent et donc de profiter des évolutions techniques.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 et du décret n° 2016-360 relatifs aux marchés publics (nouvelles règles de la commande publique) ;

Considérant que le marché n'a pas encore été signé ;

le Maire propose de déclarer le marché cité en objet sans suite et de relancer une nouvelle consultation pour la seule partie du programme « Mise en place d'une application numérique pour la découverte de l'Abbatiale et de ses vitraux, et du Trésor de Conques ».

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déclarer sans suite le marché « Projet de mise en place d'une application numérique pour la découverte de l'abbatiale et de ses vitraux, du Trésor de Conques et fourniture des équipements » au motif d'intérêt général décrit ci-dessus ;
- **DIT** que la délibération du 2 novembre 2017, n° 02112017-2 est de ce fait, annulée ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'aviser les 4 prestataires ayant déposé une offre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **Délibération N° 16112017-2**

**OBJET : Projet de mise en place d'une application numérique pour la découverte de l'Abbatiale et de ses vitraux, du Trésor de Conques. Lancement d'une nouvelle consultation des entreprises suite à déclaration sans suite.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 1 de ce jour dans laquelle il est convenu de déclarer sans suite la procédure correspondante au marché « Mise en place d'une application numérique pour la découverte de l'Abbatiale et de ses vitraux, du Trésor de Conques et fourniture des équipements ».

La déclaration sans suite ayant été approuvée pour un motif d'intérêt général, il convient aujourd'hui de procéder à la préparation d'un nouveau dossier de consultation des entreprises, tout en tenant compte des raisons qui ont motivées la décision de déclaration sans suite. Ce nouveau marché est intitulé « Mise en place d'une application numérique pour la découverte de l'abbatiale et de ses vitraux, et du Trésor de Conques ».

En application des nouvelles règles de la Commande Publique, la consultation se fera selon la procédure adaptée (MAPA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CHARGE** Monsieur le Maire de lancer cette nouvelle consultation d'entreprises, suite à la déclaration sans suite prononcée par la délibération n° 1 de ce même jour. La consultation se fera selon la procédure adaptée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### Délibération N° 16112017-3

**OBJET : Restauration du tableau Saint-Antoine. Eglise St-Pierre à Grand-Vabre. Choix du restaurateur et plan de financement.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prévoir la restauration du tableau représentant Saint-Antoine, qui se trouve à l'église St-Pierre de Grand-Vabre. Ce tableau est une huile sur toile datant du XVIIIème siècle, inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 6 juillet 1990.

Les travaux consistent en une restauration complète de la toile et de son cadre, ils pourraient être réalisés en 2018.

Monsieur le Maire présente donc aux membres du Conseil Municipal le devis de l'Atelier Sandrine CAILHOL, conservateur-restaurateur d'œuvres peintes, spécialisé dans la restauration des œuvres d'art, d'un montant de 6 600,00 € hors taxes. Le plan de financement pourrait être le suivant :

<b>Montant des travaux HT</b>		<b>6 600,00 €</b>
Subvention Etat - DRAC	20 %	1 320,00 €
Subvention Région	20 %	1 320,00 €
Subvention Département	20 %	1 320,00 €
Association Culture et Patrimoine	20 %	1 320,00 €
Autofinancement	20 %	1 320,00 €

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet de travaux ci-dessus présenté et son plan de financement, estimant qu'il est nécessaire de maintenir en bon état le patrimoine communal ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès des divers partenaires, les subventions aux meilleur taux ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2018, à l'article 2161 « œuvres et objets d'art » ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des pièces relatives à cette affaire.

### Délibération N° 16112017-4

**OBJET : Décision Modificative N° 4/2017 – Nouveaux crédits. Budget principal.**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2017, nécessaire pour assurer le règlement des dépenses de fonctionnement :

Intitulé du compte	Montant des nouveaux crédits
D 615231 - Entretien et réparation de voiries	26 170.00 €
D 6688 - Autres charges financières	4 200.00 €
<b><i>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i></b>	<b><i>30 370.00 €</i></b>
R 629 - Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs	8 061.00 €
R 70311 - Concessions dans les cimetières	1 930.00 €
R 70878 - Remboursement par autres redevables	1 590.00 €
R 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 690.00 €
R 74718 - Autres participations	1 313.00 €
R 7473 - Participation du Département	13 305.00 €
R 7788 - Produits exceptionnels divers	1 481.00 €
<b><i>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i></b>	<b><i>30 370.00 €</i></b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

- **APPROUVE** et **AUTORISE** la décision modificative présentée ci-dessus.

**Délibération N° 16112017-5**

**OBJET : Fixation du tarif de l'heure payée aux agriculteurs chargés du déneigement des voies communales, à compter de l'hiver 2017/2018.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif d'indemnisation des agriculteurs chargés du déneigement des voies communales, à compter de l'hiver 2017/2018.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- **FIXE** à compter de l'hiver 2017/2018 et jusqu'à nouvelle délibération, le tarif de l'heure de déneigement à **45.00 €** hors taxes (quarante-cinq euros).
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prévoir cette dépense au budget primitif à l'article 61523 « entretien de voies et réseaux ».

## Délibération N° 16112017-6

**OBJET :** Acquisition d'une portion de la parcelle 173-I-195 à Monsieur GAILLAC Daniel.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Daniel GAILLAC accepte de vendre à la commune une portion de la parcelle cadastrée commune de Conques-en-Rouergue (Noailhac) – N° 173-I-195, dont il est propriétaire, située au lieu-dit les Caagnes.

La portion de parcelle cédée représente une superficie de 57 m<sup>2</sup> suivant un document d'arpentage établi par le cabinet de géomètre AQR à Decazeville. Elle est destinée à recevoir l'installation de toilettes sèches prévue dans les travaux d'aménagement du GR 65, chemin de St-Jacques-de-Compostelle.

Monsieur le Maire propose que cet acte soit rédigé en interne en la forme administrative, et donc de le recevoir et l'authentifier conformément à l'article L 1311-13 du CGCT.

A cet effet, la commune doit être représentée par le Premier Adjoint, Monsieur Bernard FERRIERES, qui aura en charge la signature de l'acte d'acquisition en la forme administrative.

*Le Conseil Municipal, après délibération par 33 voix pour et zéro contre (Marie GAILLAC, fille de Daniel GAILLAC n'a pas pris part au vote de cette décision) ;*

- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle 173-I-195 désignée ci-dessus, à l'euro symbolique, à Monsieur Daniel GAILLAC ;
- **DIT** que les frais de géomètre et les frais d'acte seront à la charge de la commune de Conques-en-Rouergue ;
- **DIT** que l'acte d'achat découlant de cette délibération sera rédigé en la forme administrative ;
- **HABILITE** Monsieur Bernard FERRIERES, Premier Adjoint, à représenter la commune et à signer l'acte en la forme administrative.

### **DIVERS :**

#### **Site inscrit :**

Le Maire fait part au conseil municipal de la visite de l'Inspecteur National des Sites, Monsieur BOYER, accompagné de deux autres inspecteurs du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, de Monsieur PELLLET de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de Monsieur RUDELLE de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine), sur le site de Conques, les 7 et 8 novembre dernier. Cette visite consistait à finaliser la définition du projet du nouveau périmètre du site qui pourrait passer de « site inscrit » à « site classé ». Cette évolution est un préalable à l'obtention du label « Grand Site de France ».

*« Le classement d'un site est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, mais qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation ».*

Dès lors que le périmètre du site sera arrêté définitivement, des réunions publiques et une enquête publique seront programmées.

#### **Projet Grand Site de France :**

Ce dossier a été présenté en Bureau des Maires à la Communauté de Communes de Conques-Marcillac et a reçu un avis favorable. Un chargé de mission va donc être recruté par la commune très rapidement afin d'engager les démarches de création du Syndicat Mixte qui sera ensuite chargé de préparer le dossier de demande du label « Grand Site de France ».

Le Département de l'Aveyron et la CC de Conques-Marcillac pourrait participer financièrement à ce projet.

Le Maire termine en précisant que le plan Grand Froid est lancé (courrier transmis d'ici quelques jours aux personnes vulnérables).

La commission solidarité rappelle que cette année le Téléthon aura lieu le week-end du 8 et 9 décembre avec des animations sur tout le territoire dès le 25 novembre (voir le programme sur [www.conques-en-rouergue.com](http://www.conques-en-rouergue.com)).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00

**Ce procès-verbal est affiché à la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi que dans les mairies déléguées de Grand-Vabre, Noailhac et St-Cyprien-sur-Dourdou.**